

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2003 :

Mise à disposition d'un local au profit de l'Association Les Alizés du Cap

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/2003 : Mise à disposition d'un local au profit de l'Association Les Alizés du Cap.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association Les Alizés du Cap dont l'objet est :

- de rassembler les personnes de tout âge de la Commune de Saint Pierre pour promouvoir leur épanouissement en leur proposant des actions sociales, d'éducation populaire et des animations diverses et de créer une dynamique participative sur le quartier au travers des champs d'actions suivants : le social, l'emploi, la culture, l'environnement, l'éducation, la prévention, la santé, les chantiers d'insertion, le sport et l'emploi.

A sollicité le local communal situé au n°01 A Promenade des Alizés à Terre-Sainte Saint Pierre sur la parcelle cadastrée « EM 483 » afin de créer un espace de vente des produits artisanaux fabriqués dans le cadre des ateliers de l'association.

Les conditions de la mise à disposition du local sont les suivantes :

Désignation du lieu		
parcelle cadastrée	superficie	lieu d'exploitation
EM 483	53.25 m ²	n°01 A Promenade des Alizés à Terre Sainte

- Caractéristique de la mise à disposition : **temporaire, précaire, révocable**
- Durée de la convention : 03 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- Renonciation : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- Destination exclusive des lieux : mise en œuvre des activités conformément à son objet statutaire
- Montant de la redevance : gratuit

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition du site annexé à la présente délibération au profit de l'Association Les Alizés du Cap,
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilité dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** la convention et tous documents liés se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONVENTION
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2003-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025